

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25.01.2021 – 17h15

PRÉSIDENCE : M Losego Jean-Michel, Maire

PRESENTS : Mmes Marie-Hélène Fleurigeon, Monique Bergès, Aurélie Ducourant, Emilie Flambeaux MM Philippe Bertrand, Alex Paute, Emmanuel Saint-Laurans,

EXCUSES : Mmes Laurence Darnise (pouvoir à Jean-Michel Losego), Dominique Saintignan (pouvoir à Monique Bergès), Sylvette Bonnemaïson-Fitte (pouvoir à Emilie Flambeaux), MM Bernard Gabas (pouvoir à Philippe Bertrand), Marc Granjon (pouvoir à Aurélie Ducourant).

ABSENT : MM Julien Guyomard, Pascal Boisard

Secrétaire de séance : M Emmanuel Saint-Laurans

DOMAINE ADMINISTRATIF

Augmentation horaire agent d'entretien

Monsieur le Maire rappelle l'information donnée lors du conseil municipal du 2 septembre sur l'augmentation de 3 heures hebdomadaires d'un agent d'entretien en raison d'un surcroît de travail lié à la crise sanitaire.

Le comité technique du Centre de Gestion ayant donné un avis favorable, il convient désormais de délibérer pour officialiser cette décision à compter du 1^{er} février 2021.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Accueil d'un stagiaire en géographie pour 6 mois

Monsieur le Maire propose de donner suite à une demande de stage d'un étudiant aurignacais, Adrien MAUMUS, qui est en Master 2 GAED (Géographie Aménagement environnement Développement), parcours TRENT (Transitions Environnementales dans les Territoires).

M Maumus se propose de travailler sur l'aspect paysager de la commune, et la valorisation du cadre naturel du territoire en le recoupant avec les questions environnementales et de mobilités douces.

Une bonne connaissance du contexte paysager local est intéressant surtout dans un contexte encourageant les initiatives s'inscrivant dans la transition environnementale et de regain d'intérêt pour le tourisme vert de proximité. Le paysage local pourrait être un véritable outil de développement territorial et en parfaite cohérence avec les démarches et engagements

de la commune en matière de tourisme et d'environnement (label station verte / charte objectif 0 phyto / label Terre saine).

C'est un aspect de connaissance de notre village que nous n'avons pas encore exploré dans les diverses phases d'étude globales du village. Cela pourrait nous amener une plus-value des connaissances qui seraient mises à profit dans nos futurs projets et pour les dossiers de demandes de subvention à venir.

Durée du stage : 6 mois - 1^{er} février 2021 au 31 juillet 2021 soit **126 jours**

Gratification mensuelle : 491,4€ soit **2 948,40€**

Horaires : du lundi au vendredi de 9h-12h / 14h-17h soit **756 heures**

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE FINANCES

Charges de fonctionnement école Boulogne/Gesse

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de délibération et de convention actant la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école de Boulogne/Gesse en classe ULIS concernant la scolarisation de 3 enfants dont deux en garde alternée domiciliés sur la commune pour l'année 2020/2021.

La participation par enfant est de 900 €, soit un total de 1 800 €.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE CULTURE-PATRIMOINE

Définition de la maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 des travaux à l'église : programmation des interventions

Par un courrier du 27 novembre 2020, nous avons sollicité l'assistance d'Haute-Garonne Ingénierie (nouvelle appellation de l'ATD, conseil juridique des collectivités) pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase 1 des travaux de réhabilitation de l'église d'Aurignac.

La commune, maître de l'ouvrage, doit établir un programme des travaux et définir l'enveloppe financière prévisionnelle, en application des articles L. 2421-2 et L. 2421-3 du code de la commande publique.

Dans la mesure où l'étude de diagnostic, élaboré par Mme Lugol Virginie, architecte du patrimoine, contient des éléments pré-programmatiques (objectifs de l'opération, calendrier, besoins à satisfaire, exigences techniques, urbanistiques et environnementales), il est

possible de donner à ces études une valeur de programme, par une délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette délibération afin de s'exonérer de cette mission dans la phase de maîtrise d'œuvre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Définition de la saison culturelle 2021 et demandes de subventions

Le programme de la saison culturelle 2021 va reprendre la plupart des spectacles de 2020 (annulés en raison du contexte sanitaire) en le complétant par des expositions, des visites thématiques de la cité et en maintenant une ouverture estivale du château.

La programmation se maintiendra dans les mêmes enveloppes financières que le prévisionnel de 2020. Ce programme vise à attirer un large public et notamment les écoles ainsi que les centres de loisirs. La validation de ce programme 2021 va permettre de retenir suffisamment tôt les troupes ainsi que les animations annexes liées à ces événements mais aussi de solliciter pour certains spectacles des aides financières auprès des collectivités et notamment le Conseil Régional. (voir pièces en annexe)

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE TRAVAUX

Engagement des travaux de busage RD 635 – Route de Boussens

Dans le cadre des Amendes de Police 2021, la Commune a inscrit (voir CM d'octobre) la réalisation d'un busage en bas-côté de la RD 635 Route de Boussens. Au départ à la demande d'un riverain pour des problèmes d'inondation de son terrain, cela permettra à la commune de faciliter et sécuriser le cheminement piétonnier vers l'ensemble maison de santé/stade/piscine/surface commerciale. La Commission Travaux propose un allongement du busage par rapport au projet initial.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Engagement du chantier Bd Adoue : gestion pluviale et accès au Foirail

Depuis plusieurs années, la Mairie est sollicitée par le riverain situé au-dessous du croisement Bd Adoue/Traverse Foirail pour des problèmes d'inondation par son portail provenant de la voie publique. D'autre part, le CD31 nous interroge également régulièrement pour améliorer l'accès des bus au Foirail par la Traverse du Foirail.

Une étude a donc été confiée au cabinet Dessens qui a rendu récemment un projet. La Commission travaux a remodelé le projet soumis.

Il conviendrait d'engager les travaux rapidement, après avoir vérifié la possibilité ou non d'être subventionné par le CD31 (*vérification faite après le conseil, un dossier de demande de subvention a été déposé car nous pouvons y émarger*).

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Extension de l'assainissement Rue des Nobles

A la demande d'un nouveau propriétaire riverain, il est nécessaire d'étendre le réseau d'assainissement collectif Rue des Nobles. Cela correspond à un très ancien projet. Toutefois, l'urgence de la nécessité pour le riverain demandeur exige que nous engagions une première tranche très rapidement. La question se posera dans un deuxième temps de poursuivre l'extension jusqu'à l'église.

Monsieur Le Maire informe le conseil que les frais de raccordement seront pris en charge en partie par des subventions demandées par le syndicat des eaux de la Barousse et par les participations pour le financement de l'assainissement collectif.

Arrêté de circulation : fermeture d'une partie de la Rue du Clôt (sortie vers la rue Saint-Roch) en raison de l'étroitesse de la rue (mise en place d'une signalisation adaptée).

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 28/09/2020

Liste des DIA soumises au droit de préemption depuis le CM précédent :

- Rue des Nobles
- Motis

Révision triennale bail gendarmerie

Aux termes d'un bail administratif en date du 27 juin 2018, la commune d'Aurignac a donné à bail à l'Etat (Direction générale de la gendarmerie nationale) des locaux sis à Aurignac, Rue Saint-Joseph, abritant la Caserne de Gendarmerie de la commune pour une durée de 9 ans commençant à courir à compter du 1^{er} octobre 2017, moyennant un loyer de 37 308 €.

Le loyer a été stipulé révisable au terme de chaque période triennale en fonction de la valeur locative réelle des locaux sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE intervenue pendant ladite période.

La première période triennale s'est achevée le 30 septembre 2020, il convient donc de réviser le montant du loyer pour la 2^{ème} période triennale et de le porter à compter du 1^{er} octobre 2020 à 39 395 €.

Monsieur le Maire a accepté par décision le projet d'avenant actant cette révision.

QUESTIONS DIVERSES

Cadeaux des + de 85 ans

Marie-Hélène FLEURIGEON informe le conseil qu'une permanence (du 01 au 12 février 2021) se tiendra à la mairie pour remettre un cadeau aux personnes concernées. Il pourra également être récupéré par un proche. Elle sollicite également les membres du conseil pour l'aider à tenir cette permanence.

Défibrillateurs

Monsieur le Maire informe le conseil que ce dossier avait commencé il y a un an sans avoir pu aboutir. L'AMF a relancé les communes car celle-ci avait lancé une campagne d'achat groupé des défibrillateurs en 2020. C'est la société FND Cardio-Course qui a été retenue.

3 modèles sont proposés :

- Un modèle pour l'extérieur + armoire, mise en service, maintenance annuelle 3396 €
- Un modèle pour l'intérieur+ armoire, mise en service, maintenance annuelle 1416 €
- Un mobile, mise en service, maintenance annuelle 1158 €

La formation pour l'utilisation de l'appareil pourra être dispensée par les pompiers.

Il reste à définir les endroits nécessaires :

- 1 salle polyvalente (intérieur)
- 1 mairie (extérieur)
- 1 Espace Saint-Michel (intérieur ou extérieur)
- 1 au complexe sportif ?
- 1 mobile (pour les manifestations)

Monsieur le Maire demande si le matériel destiné à l'Espace Saint-Michel pourrait être installé en extérieur. Dans ce cas, il pourrait également servir pour la mairie et ses environs. Monsieur le Maire demande au secrétariat de se renseigner sur la législation en vigueur sur ce point.

Monsieur le Maire demande également au secrétariat de se renseigner sur une potentielle aide de l'AMF pour l'achat de ce type de matériel.

Suivant les renseignements récoltés, la commande définitive sera finalisée.

Celle-ci devra être passée auprès de l'AMF avant le 31 janvier 2021.

Panneau Pocket

M. BOISARD informe le conseil que ce service peut être étendu aux écoles et aux commerces sans coût supplémentaire ni pour la mairie ni pour les bénéficiaires. Dossier A SUIVRE.

Devenir de La Poste à Aurignac

Monsieur le Maire informe le conseil que le service courrier de l'agence postale d'Aurignac sera transféré au centre de tri de Saint-Martory. Seront concernés Le Fousseret, Aurignac, une partie de Cazères.

Le bureau de Poste (accueil) reste maintenu avec le service de la MSAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.